



Mairie d'Aumont en Halatte

1, rue Henri Dupriez
60300 AUMONT en HALATTE
Téléphone : 03 44 53 63 89/Fax : 03 44 27 81 65

Département de l'Oise
Arrondissement de Senlis

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 14 MAI 2012

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 7 mai 2012 s'est réuni le 14 mai 2012 sous la présidence de Madame Marie-Laure THEPENIER, Maire.

PRÉSENTS :

Mesdames, DEL RIO, THÉPENIER, JAUNET
Messieurs, GROSPIRON, NOTTARIS, MARVILLE, PICARD, ROTHER, WEYLAND

ABSENTS (Excusés):

Madame DIVAY (Pouvoir à Madame DEL RIO)
Messieurs LEVASSEUR (Pouvoir à Madame THEPENIER)

Constatant le quorum atteint, Madame le Maire ouvre la séance à 20 heures 35.

1/ Désignation du secrétaire de séance

A l'unanimité, Monsieur Gilbert WEYLAND est désigné secrétaire de séance.

2/ Approbation du compte-rendu du 29 mars 2012

Le procès-verbal du 29 Mars 2012 ne fait l'objet d'aucun commentaire ou modification.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

3 / Installation d'un paratonnerre sur l'Eglise

Deux devis ont été demandés à Indelec et Bodet.

Indelec nous fait une proposition de 8 225 € HT et Bodet 7 549.46 € HT.

11 500€ ont été prévus au budget.

Il faut aussi prévoir le changement de la minuterie de l'horloge qui coûterait 1 107 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité la mise en place du paratonnerre par l'entreprise Bodet.

Le changement de minuterie est adopté par le Conseil Municipal par 10 voix pour et une abstention.

4 / Lancement de l'appel d'offre pour l'achat d'un tracteur

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal est d'accord à l'unanimité pour que le Maire lance l'appel d'offre.

5 / Budget communal : Décision Modificative n°1

Deux dépassements de crédits nous ont été signalés par la trésorerie :

- 0.02 € au compte 66111 (Intérêts Dexia)
- 0.16 € au compte 1641 (Emprunt)

Il convient donc d'ajouter un euro sur chacun de ces comptes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la Décision Modificative à l'unanimité.

6 / Politique de la commune vis-à-vis des trottoirs

Les trottoirs appartiennent à la commune mais doivent être entretenus par les riverains. Le Conseil souhaite uniformiser la plus grande partie des trottoirs au niveau de leur structure.

Le Conseil Municipal souhaite que les habitants passent en mairie avant d'effectuer des travaux sur les trottoirs afin de voir si l'harmonie est respectée.

7/ Portail rue Louis Blanchet non conforme

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de faire démonter un portail en PVC installé sans Demande Préalable de travaux.

8/ Approbation du projet de modification du POS

Le projet de modification du POS est adopté à l'unanimité.

Une réunion publique aura lieu le 8 juin à 20h30.

9/ Questions diverses

- Le prochain conseil juridique aura lieu le 30 juin.
- Madame le Maire va donner le téléphone portable de la Mairie à Mickaël Blanchard afin de le joindre à tout moment, le sien ayant un opérateur non disponible à Aumont.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 22heures 30.

Gilbert WEYLAND

M-L THEPENIER	F. DEL RIO	M. DIVAY	D. GROSPIRON
C. JAUNET	P. LEVASSEUR	T. MARVILLE	M. NOTTARIS
G. PICARD	A. ROTHER	G. WEYLAND	